



HAL
open science

Archéologie du registre et pratiques administratives

Anne Mailloux

► To cite this version:

Anne Mailloux. Archéologie du registre et pratiques administratives. Pécout (T.), Butaud (G.), Bouiron (M.), Jansen (P.), Venturini (A.). L'enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence orientale (avril – juin 1333), 8 (45), C.T.H.S., pp.XCIII-CXX, 2008, Collection de documents inédits sur l'histoire de France – Section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales. <halshs-00505161>

HAL Id: halshs-00505161

<https://shs.hal.science/halshs-00505161v1>

Submitted on 2 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

ARCHEOLOGIE DU REGISTRE ET PRATIQUES ADMINISTRATIVES

Anne Mailloux, Université d'Aix Marseille I – LAMM. UMR 6572

Version d'auteur. Publié dans Pécout T. (dir.), Butaud G., Bouiron M., Jansen P., Venturini A. éd., *L'Enquête Générale de Leopardo da Foligno en Provence Orientale (avril – juin 1333)*, Paris, 2008 (CTHS, Collection de documents inédits sur l'histoire de France – Section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales. Série in-8° - Vol. 45), p. XCIII-CXX.

Nous voudrions, grâce à cet exposé descriptif, proposer une lecture archéologique de l'archive et de la pratique administrative spécifique engendrée par l'enquête de 1332-1334. Nous avons en d'autres circonstances souligné la genèse de nouvelles pratiques administratives révélatrices de l'émergence de nouvelles formes d'exercice du pouvoir¹. L'étude d'une série aussi complète par sa conservation, quasi intégrale, et homogène par son propos initial et sa facture, que l'ensemble des registres de l'enquête de Léopard permettra d'approfondir ces pistes et d'élargir le propos.

Fournir des indications sur les aspects formels et matériels de l'enquête semble au premier abord chose simple et utile au chercheur et transcripteur des registres. Il s'agit en effet de donner des indications factuelles sur les registres, leur aspect matériel et leur logique de confection. L'approche est avant tout descriptive, sous forme d'un constat simple et objectif. A l'usage, cette démarche strictement analytique s'est avérée fort difficile à mener, dans la mesure où les registres considérés ne sont en aucune façon homogènes : la facture matérielle des registres est pour le moins complexe et irréductible à une vision – et une restitution – homogène et univoque : ces registres traduisent, dans leur état actuel, une stratification complexe d'éléments significatifs des différentes étapes de l'enquête, lors de son déroulement, mais aussi de son utilisation et de son archivage². C'est donc la longue vie de l'enquête que l'historien, les éditeurs et le descripteur, doivent aborder pour en comprendre la forme actuelle.

Notre démarche suivra un fil régressif : à partir de l'état actuel des registres, nous tenterons de comprendre les logiques qui ont présidé à la conservation et à la transmission de la source, puis à celles de la confection des registres. Cette déconstruction systématique, à l'instar du décapage stratigraphique de l'archéologue, nous permettra d'établir un certain nombre de constats, qui seront autant de points d'appui pour une tentative de reconstruction – pour le moment partielle – de la méthode administrative employée par les enquêteurs et leurs notaires pour enregistrer les données et les mettre en forme, des logiques d'utilisation des registres à la cour comtale (vérifications, archivages, mises à jour et corrections), mais aussi de l'usage et de l'approvisionnement en papier.

¹ A. MAILLOUX, « Pratiques administratives, définition des droits et fixation territoriale d'après l'enquête ordonnée par Robert sur les droits de l'évêque de Gap entre 1305 et 1309 », dans J.-P. BOYER, A. MAILLOUX, L. VERDON dir., *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Théories et pratiques. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 21-23 février 2002*, Rome, 2005 (Collection de l'École française de Rome, 354), p. 249-262. Sur les pratiques administratives sous Charles II et Robert d'Anjou, M. HÉBERT, « L'ordonnance de Brignoles, les affaires pendantes et l'information administrative en Provence sous les premiers Angevins », dans C. BOUDREAU, K. FIANU, C. GAUVARD, M. HÉBERT dir., *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2004 (Publications de la Sorbonne), p. 41-56 ; T. PÉCOUT, « Mémoire de l'Etat, gestion de la mémoire. A propos de deux cartulaires de la Chambre des comptes de Provence (1278-c. 1332) », dans *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec*, 8 (2004), p. 29-58.

² Nous voudrions ici évoquer l'ouvrage de P. BECK, *Archéologie d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des chartes des feux bourguignons (1285-1543)*, Paris, 2006 (Études et rencontres de l'École des Chartes, 20), dont la méthodologie nous a beaucoup inspirée.

Étapes d'archivage et foliotation des registres

Les registres de l'enquête de Léopard de Foligno forment actuellement une série de 28 registres, conservée dans la série B, Fonds de la Cour des comptes, aux Archives Départementales des Bouches du Rhône, et cotée de B1039 à B1066. Ces registres sont classés dans l'ordre alphabétique des circonscriptions administratives de la Provence³.

Dans leur classement actuel, les volumes ne reflètent pas la chronologie de l'enquête⁴. On ne note pas non plus de logique topographique dans ce classement. Le classement en vigueur dans les archives comtales au XIV^{ème} siècle, ou celui ordonné en 1682, le plus prégnant lorsqu'on manipule les registres, ne sont plus du tout perceptibles dans ce nouveau classement. Pourtant, pour comprendre l'état actuel des registres, et en particulier le système de foliotation en vigueur, il est nécessaire d'en éclaircir les pérégrinations archivistiques depuis le XIV^{ème} siècle. Nous procéderons ici à rebours.

Reliures et couvertures

Les registres actuels présentent deux aspects différents : certains ont fait l'objet d'une reliure contemporaine. Ils comportent alors une couverture cartonnée, couverte de papier bulle rouge et noir avec un dos en cuir rouge indiquant la cote en lettres dorées. Le contenu du registre est protégé par des feuillets de papier neutre qui permettent par ailleurs de les solidariser avec la reliure. Ces registres ont conservé leur couverture originelle, mais leur organisation initiale a pu être perturbée : c'est le cas en particulier, parmi ces registres, des plus volumineux, dont la première de couverture, portant des mentions d'archivage, a été conservée, mais tranchée. Dans ces cas, le résidu de la quatrième de couverture apparaît comme un onglet de fixation (le plus souvent à la fin du premier cahier). La couverture est alors de parchemin (avec parfois des remplois de chartes antérieures) et porte des mentions d'archivage en partie dues aux archivaires comtaux.

Dans un second cas, les registres présentent une reliure moderne, en parchemin blanc, parfois très fin (vélin ?), portant elle-aussi des mentions d'archivage, mais alors exemptes de mentions médiévales⁵. On peut penser qu'il s'agit là de l'état des registres postérieur au classement et au regroupement opéré en 1682, à l'initiative de l'intendant de Provence Thomas-Alexandre Morant⁶. Des lacets de cuir souple sont fixés à la reliure pour fermer les volumes.

Foliotations

Dans tous les cas, les registres, même s'ils n'ont pas été remaniés en 1682 et reliés à cette occasion, ont été numérotés. A la fin de chaque registre, on note une mention, sur le modèle de celle-ci : « Fait et annoté par Jean Baptiste Dugrou commis en présence de nous auditeurs et commissaires sousignés le 22 juin 1682. [Signatures] : Le Gras, Gastaud, Monaud, [Le Gras] Dugrou »⁷. La foliotation de ces registres révèle la logique du commissaire lorsqu'il procède : la

³ Nous avons pour cette première présentation examiné 14 registres. Archives départementales des Bouches du Rhône (=AD13), B1040, Baillie d'Apt ; B1041, Viguerie d'Aix, B1042, Viguerie de Hyères, B1043, Viguerie d'Arles, B1044, Viguerie d'Avignon, B1045, La Baume lès Sisteron, B1046, Baillie de Barjols, B1047, Baillie de Brignoles et Szint-Maximin, B1048, Baillie de Castellane 1, et B1049, Castellane 2, B1051, Baillie de Digne, B1054, Viguerie de Grasse, et Baillie de Villeneuve et Vençois, B1057, Viguerie de Nice, B1062, Viguerie de Puget-Théniers. Cf. infra le tableau synthétique : « Description des registres de l'enquête de 1332-1334 ».

⁴ Ce classement est dû à l'archiviste Louis Blancard, qui a procédé à partir de 1860 au classement et à l'analyse des archives. Cf. Annexe 2 du volume. Tous les registres, quel que soit le type de reliure, portent sur leur couverture la marque du travail d'archivage de L. Blancard : il a souvent apposé une croix en X et la nouvelle cote affectée au registre au crayon bleu.

⁵ AD13, B1051. Digne ; AD13, B1054. Grasse ; AD13, B1057. Nice ; AD13, B1062. Puget - Théniers

⁶ Cf. Annexe 2. Table de concordance des cotes anciennes des registres.

⁷ AD13, B1043, Arles.

foliotation commence à la première page de contenu, et ne tient pas compte de la page de garde, comportant le titre du registre (le plus souvent mis en page dans un cartel ornementé). Cette foliotation, simple, s'exprime par la mention, en toutes lettres et en français, ou en chiffres romains, de la numérotation des folios (au recto, en haut et à droite de la page). La première et la dernière page portant du contenu sont signalées par une mention en toutes lettres (« Première », puis « n^{ème} et dernière »). Le système de numérotation retenu alors se fait non pas par registre physique, mais selon la logique des registres factices qui ont alors été rassemblés. Dans bien des cas, l'enquête étant le premier document conservé dans l'armoire des archives d'Aix, pour la circonscription concernée, la numérotation répond à l'état actuel du registre. On peut ainsi retenir les registres d'Arles, Avignon, Castellane, Digne, Grasse et Saint-Paul de Vence, Nice ou Puget-Théniers⁸. En revanche, la numérotation moderne du registre de Hyères commence à XVII, car il occupe la troisième place dans le registre factice. Le registre de Barjols quant à lui commence au numéro CL⁹.

Archivage

Les registres reliés au XVII^{ème} siècle que nous avons pu observer sont volumineux et ne portent pas de trace de pliage sur la couverture, ce qui laisse à penser que les volumes, jusque-là conservés dans des layettes, ont dû être ouverts et aplatis, pour prendre le format qu'ils ont encore actuellement. En effet, les traces de plis verticaux (trois plis, dans l'ordre et de gauche à droite, en vallée, vallée, mont¹⁰, séparant la feuille en quarts), observables sur les papiers des registres, suggèrent qu'ils étaient conservés pliés et stockés dans des layettes¹¹.

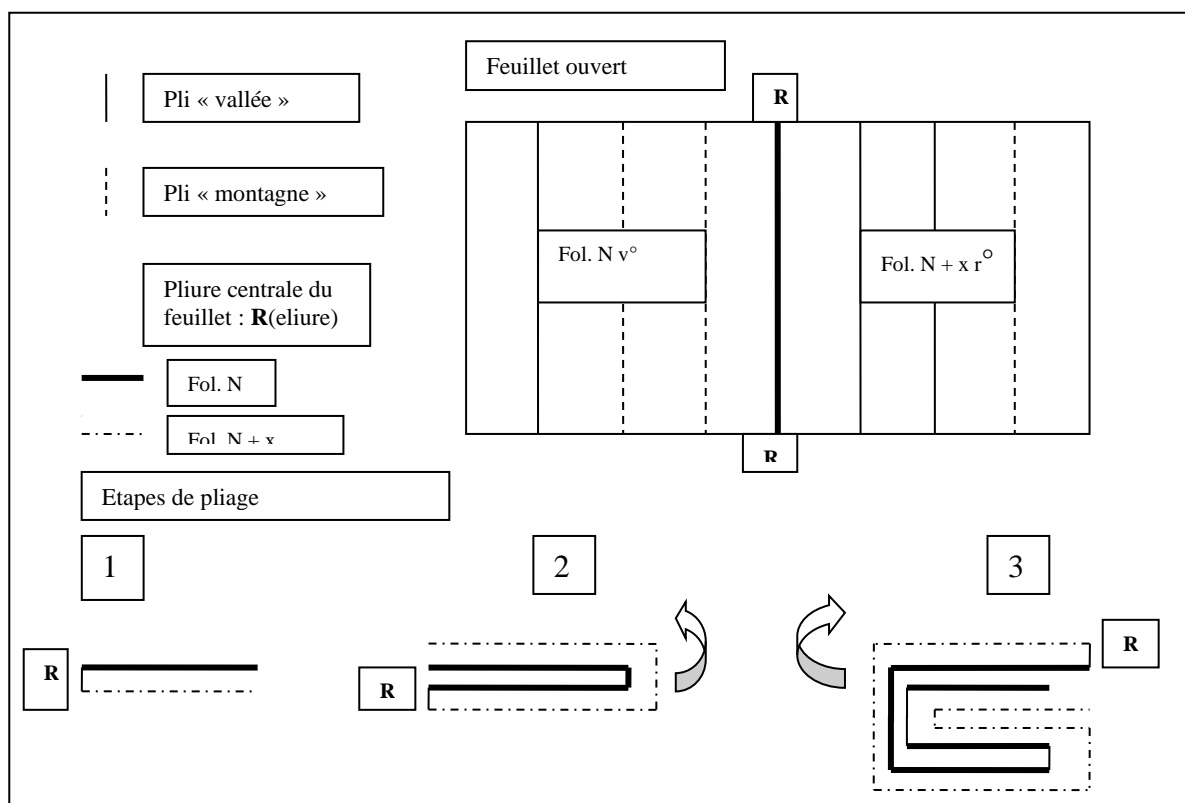
⁸ Cf. Annexe 2. AD13, B1043. Arles, mais la numérotation commence au folio 2. Il y a donc un décalage avec la foliotation actuelle. Même chose pour Avignon (B1044). Castellane (B1048), Digne (B1051), Grasse et Saint-Paul de Vence (B1054), Nice (B1057), Puget-Théniers (B1062).

⁹ Hyères B1042, Barjols B1046.

¹⁰ Pour reprendre la terminologie de l'origami, art du pliage japonais.

¹¹ Cela semble logique en particulier plus les registres les plus volumineux, dans la mesure où l'on ne note aucune trace de liens ou d'attaches.

Fig. 1. Schéma de pliage du cahier n° 5. B1062. Puget – Théniers



Enfin, tous ces registres portent sur leur couverture l'indication de leur classement selon cette nouvelle organisation. De ces remaniements, on peut d'ores et déjà retenir l'idée que l'enquête revêt – outre ses fonctions directes – une grande importance auprès des officiers et des archivaires : monument administratif, elle marque le point de départ d'une pratique visant à connaître le territoire, pour mieux le maîtriser. Le classement archivistique, de même que la préservation des registres (par la reliure), participent de cette entreprise.

Un dernier système de foliotation répond à une étape postérieure, certainement datable de la fin du XIX^{ème} siècle ou du début du XX^{ème} siècle, lorsque les archives ont été définitivement classées, selon les normes contemporaines, et chaque document identifié et décrit comme une pièce individualisée. Ce système de foliotation n'est pas toujours totalement cohérent avec l'état actuel des registres.

Structure et conception des registres

Les titres employés par les archivaires comtaux témoignent de la conception et de la conservation en registres de l'enquête¹². Sur les registres dont la couverture originale en parchemin a été conservée, l'expression la plus récurrente est « *Regestrum Regium* », suivie de la

¹² Cf. par exemple : AD13, B1040. Apt « *Regestrum Regium continans jura servicia redditus atque census quos et que curia regia habet in civitate Aptie et ejus bajulia* », B1042, Hyères, B1043. Arles, B1044. Avignon, B1046. Barjols, B1047. Brignoles et Saint-Maximin, B1048 – B1049. Castellane.

précision de la circonscription administrative. On retrouve l'expression dans bien des mentions marginales (vérifications *a posteriori* des déclarations ou des droits). De plus, dans un grand nombre d'entre eux, le premier folio de papier fonctionne comme une feuille de garde, sur laquelle est apposé une seconde fois le titre, soigneusement mis en page dans le tiers supérieur de la page, centré et entouré d'une sorte de demi-cartel ornementé d'une boucle¹³.

Fig. 2. Description des registres de l'enquête de 1332-1334. Tableau chronologique synthétique

Cote	Circonscription	Date	Nb folios	Nb feuillets complets identifiés	Format registre	Filigranes	Nb cahiers
1047	Brignoles	12 février – 25 avril 1332	135	66	305 x 225	Pot, aiguière	9, 4 insérés
1042	Hyères	23 avril – 14 mai 1332	52	23	310 x 230	Tête de bœuf 1, Tête de bœuf 2	2
1045	La Baume lès Sisteron	Août 1332	18	9	304 x 220	Pot 1, Pot 2	1 (scellé)
1051	Digne	3 octobre – 11 novembre 1332	211	104	300 x 240	Trèfle, Cloche, Pot 1, Pot 2	11, 8 insérés
1054	Grasse, Saint-Paul de Vence	3 – 30 avril 1333	96	47	312 x 240	Férule, Cloche bâtis, Agneau pascal, couronne	4
1057	Nice	3-26 mai 1333	62	30	310 x 240	Trèfle Cloche bâtis	3
1062	Puget-Théniers	30 mai – 25 juillet 1333	125	62		Poire, Agneau pascal, S orné, Deux cercles, Cerises	5
1048	Castellane 1	20 juin – 31 juillet 1333	92	45	305 x 234	Cerises, Agneau pascal	6
1049	Castellane 2	20 juin – 31 juillet 1333	37	19	307 x 225	Cerises, Agneau pascal	2
1046	Barjols	11-26 août 1333	52	26		Lettre C, Deux cercles	1
B1040	Apt	13-28 septembre 1333	104	50	300 x 228	Férule, aigle	3, 4 insérés (dont cahier aigle)
1044	Avignon	3-20 octobre 1333	42	21	302 x 237	Poire, tenaille	1

¹³ AD13, B1043. Arles : « *Recognitiones servitorum et jurium aliorum que curia regia habet et percipit ac percipere consuevit in civitate Arelatense et ejus territorio ac districtu* ».

1043	Arles	19-28 octobre 1333	26	13	300 x 230	baril	1
1041	Aix, Pélassane	17-30 novembre 1333	117	57	300 x 220	férule	8, 2 insérés

Des papiers italiens

L'ensemble des registres, formés de cahiers de papier bambax plus ou moins volumineux, assemblés entre eux, présente un format très homogène (24 x 31 cm environ), avec une très faible variation de taille entre les différents papiers¹⁴. Les feuillets de papier sont pliés en deux, dans le sens de la largeur (format in folio)¹⁵. Les feuilles de papier, au sortir de la fabrique, mesuraient donc 48 x 31 cm¹⁶. Le corpus que nous avons constitué comporte 571 feuillets de papier identifiés (pour un total de 1169 folios répartis en 14 registres), auxquels il faut ajouter quelques exemplaires de papier non identifié car les feuillets ont été retaillés au cours des remaniements postérieurs à l'enquête.

Les filigranes permettent d'identifier leur provenance italienne, et plus précisément leur lieu de fabrication, essentiellement Fabriano. Mais quelques filigranes pourraient indiquer une provenance toscane¹⁷. Ces premières observations nous mettent sur la voie des réseaux d'approvisionnement en papier de la cour. Quelques papiers, qui correspondent à des incohérences dans les volumes, sont plus tardifs et permettent donc de dater des ajouts au sein du registre original¹⁸.

¹⁴ Cf. Tableau synthétique « Description des registres de l'enquête de 1332-1334 ».

¹⁵ Nous avons distingué les folios (correspondant à une page recto et verso), des feuillets de papier (qui équivalent à deux folios dépliés, formant un rectangle disposé en bande horizontale. Cf. Tableau « Catalogue des filigranes ».

¹⁶ M. ZERDOUN, *Les papiers filigranés médiévaux. Essai de méthodologie descriptive*, Turnhout, Brepols, 1989 (*Bibliologia, Elementa ad librorum studia pertinentia*, vol. 7 et 8) ; Ead. (éd.), *Le papier au Moyen Âge : histoire et techniques, Actes du colloque international tenu en avril 1998 à Paris*, Turnhout, Brepols, 1999 (*Bibliologia, Elementa ad librorum studia pertinentia*, vol. 19). Sur les filigranes : C.-M. BRIQUET, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier*, Leipzig, 1923 (= Briquet), V. MOSIN, TRALJIC, *Filigranes des XIII^e et XIV^e siècles*, Zagreb, 1957 (2 vol.) (Mosin, Traljic), A. et A. ZONGHI, A.-F. GASPARINETTI, *Zonghi's Watermark*, (= *Monumenta chartae papyraceae historim illustrantia*, III), Inversum, 1953, (avec tables des filigranes), 1884 (= Zonghi).

¹⁷ Notamment le papier marqué d'un agneau pascal, et l'aigle.

¹⁸ Cf. B1040. Apt, folio 70 à 101. Aigle, daté par Briquet (pour les types 76 et 77) de 1345 et 1349. Provenance italienne, probablement toscane.

Fig. 3. Catalogue des filigranes observés dans les registres de l'enquête de 1332-1334

Filigrane	Format feuillet	Cote registre	Date	Lieu du registre	Références bibliographiques	Nb feuillets complets par registre	Nb feuillet/nb feuillets registre	Lieu de fabrication
	Format moyen		Terminus d'utilisation			Total feuillets identiques	Total feuillets identiques/ total feuillets identifiés	
1. Agneau pascal	308,5 x 467 312 x 480		avril – juillet 1333		Mosin, Traljic, n° 4, 1332	48	48/571	Italie, Toscane
	305 x 468	B1048	juin-juillet 1333	Castellane 1		8	8/45	
	307 x 450	B1049	juin-juillet 1333	Castellane 2		18	18/19	
	312 x 480	B1054	3-14 avril 1333	Villeneuve et Vence		20	20/47	
	310 x 470	B1062	30 mai-25 juillet 1333	Puget-Théniers		2	2/62	
2. Aigle	300 x 456		à vérifier		Briquet, n° 77 ; datation : 1349, 1350	16	16/571	Italie, probablement Toscane
	300 x 456	B1040	[13-28 septembre 1333]	Apt		16	16/50	
3. Baril	300 x 460		septembre 1333		Mosin-Traljic, n° 924 ; datation : 1332-1334 Zonghi, 108-112 Briquet, 2609-2614	13	13/571	Italie, Fabriano ?
	300 x 460	B1043	19-28 septembre 1333	Arles		13	13/13	
4. Cloche avec son bâtis	311 x 480		avril – mai 1333		Zonghi, 495 – 505 Briquet : 4022-4031	2	2/571	Italie

	312 x 480	B1054	3-14 avril 1333	Villeneuve et Vence, Grasse		1	1/47	
	310 x 480	B1057	mai 1333	Nice		1	1/30	
5. Cloche	302,5 x 465		mars – novembre 1332		Valls i Subirà, 1298 (1329) Briquet, 3923 (1336) Zonghi, 465-474	81	81/571	Italie, Fabriano ?
	305 x 450	B1047	10-15 mars 1332	Brignolles et Saint-Maximin		33	33/66	
	300 x 480	B1051	octobre- novembre 1332	Digne		48	48/104	
6. Couronne à 1 fleuron et 2 demi	282 x 480		avril 1333		Zonghi, 250, 252, 254 Briquet, 4594-4599	1	1/571	Italie, Fabriano ?
	282 x 480	B1054	avril 1333	Villeneuve, Vence, Grasse		1	1/47	
7. Pot à une anse 1	302 x 460		août – novembre 1332		Zonghi, 84-87 Briquet, 12464-12473	12	12/571	Italie, Fabriano ?
	304 x 440	B1045	août 1332	La Baume lès Sisteron		2	2/8	
	300 x 480	B1051	octobre- novembre 1332	Digne		10	10/104	
8. Pot à une anse 1, variante	302 x 460		août – novembre 1332		Zonghi, 84-87 Briquet, 12464-12473	14	14/571	Italie, Fabriano ?
	304 x 440	B1045	août 1332	La Baume lès Sisteron		6	6/8	
	300 x 480	B1051	octobre- novembre 1332	Digne		8	8/104	
9. Pot à une anse, aiguière	305 x 450		février – avril 1332		Briquet, 12843-12844	29	29/571	Italie

	305 x 450	B1047	février – avril 1332	Brignoles et Saint-Maximin		29	29/66	
10. Deux cercles			mai – août 1333		Zonghi, 453-475 Briquet, 3165-3174	37	37/571	
		B1046	août 1333	Barjols		13	13/26	
	310 x 470	B1062	30 mai-25 juillet 1333	Puget-Théniers		24	24/62	
11. Férule à deux branches	305 x 450		février – avril 1332		Briquet, 6183-6184	4	4/571	Italie
	305 x 450	B1047	février – avril 1332	Brignoles et Saint-Maximin		4	4/66	
12. Férule	306 x 460		avril novembre 1333		Briquet, 6173 Zonghi,	116	116/571	Italie, Fabriano ?
	300 x 456	B1040	13-28 septembre 1333	Apt		34	34/50	
	300 x 440	B1041	novembre 1333	Aix		57	57/57	
	312 x 480	B1054	avril 1333	Villeneuve, Vence, Grasse		25	25/47	
13. Lettre C					Briquet, 8103	13	13/571	Italie
		B1046	août 1333	Barjols		13	13/26	
14. Lettre S ornée	310 x 470		mai-juillet 1333		Briquet, 9020	10	10/571	Italie
	310 x 470	B1062	mai- juillet 1333	Puget-Théniers		10	10/62	
15. Poire	306 x 472		mai – octobre 1333		Zonghi, 88-96 Briquet, 7326-7328, 7336	44	44/571	Italie, Fabriano ?
	302 x 474	B1044	octobre 1333	Avignon		20	20/21	
	310 x 470	B1062	mai-juillet 1333	Puget-Théniers		24	24/62	
16. Pince	302 x 474		octobre 1333		Zonghi, 133-142 Briquet, 14075	1	1/571	Italie, Fabriano
	302 x 474	B1044	octobre 1333	Avignon		1	1/21	
17. Tête de bœuf	310 x 460		avril-mai 1332		Zonghi, 220-228	20	20/571	Italie, Fabriano

1					Briquet, 14103			
	310 x 460	B1042	avril-mai 1332	Hyères		20	20/23	
18. Tête de bœuf 2	310 x 460		avril-mai 1332		Zonghi, 220-228 Briquet, 14099	3	3/571	Italie, Fabriano
	310 x 460	B1042	avril-mai 1332	Hyères		3	3/23	
19. Trèfle	305 x 480		octobre 1332 – mai 1333		Briquet, 6219-6221	67	67/571	Italie
	300 x 480	B1051	octobre- novembre 1332	Digne		38	38/104	
	310 x 480	B1057	mai 1333	Nice		29	29/30	
20. Trois cerises	307,5 x 463		mai – juillet 1333		Briquet, 7415	40	40/571	Italie, Fabriano ?
	305 x 468	B1048	juin-juillet 1333	Castellane 1		37	37/45	
	307 x 450	B1049	juin-juillet 1333	Castellane 2		1	1/19	
	310 x 470	B1062	30 mai-25 juillet 1333	Puget-Théniers		2	2/62	

Les 20 filigranes identifiés délimitent différentes catégories de papiers. La première est constituée de papiers qui n'apparaissent que très rarement, à très peu d'exemplaires (3. Tête de bœuf 2 ; 4. Cloche avec son bâtis ; 6. Couronne à 1 fleuron et 2 demis-fleuron ; 11. Férule à deux branches ; 16. Pince ou tenaille). Ces papiers ne correspondent pas à des discordances dans l'agencement des registres, ni à des ruptures de contenu. Ils peuvent avoir fait partie de lots antérieurs, achevés à l'occasion de l'enquête¹⁹.

La seconde catégorie est au contraire composée de papiers très employés, au point que l'on peut penser que la cour avait commandé des lots complets de ces papiers. On retiendra ici le papier marqué d'une férule (dont on a plusieurs variantes, au sein de chaque registre). Ce filigrane apparaît plus de 100 fois, dans les registres d'Apt, d'Aix et enfin de Villeneuve et Vence. Une étude approfondie permettra de déterminer précisément les variantes employées dans chaque localité. Dans le cas d'Aix, les registres sont homogènes et ne présentent pas de rupture de contenu. Aussi peut-on penser que les lots étaient composés de papiers produits en série avec des formes portant des filigranes similaires.

Certains papiers ne sont employés que dans un seul registre. Il ne s'agit pas forcément de papiers n'apparaissant que très rarement. Citons ainsi les papiers n° 2 (aigle), 3 (baril), 5 (couronne), 9 (aiguière), 11 (férule à deux branches), 13 (lettre C), 14 (lettre S), 16 (tenailles), 17 (tête de bœuf 1), 18 (tête de bœuf 2). Si l'on exclut les papiers déjà évoqués, n'apparaissant qu'à très peu d'exemplaires, il apparaît que ces feuillets sont employés de façon homogène, dans des cahiers cohérents, ce qui pourrait laisser penser que les notaires de l'enquête utilisaient des cahiers déjà prêts pour procéder à leurs enregistrements, soit qu'ils les aient acquis ainsi, soit qu'ils les aient préparés avant leur tournée, n'emportant que ce dont ils pensaient avoir besoin. Ceci expliquerait alors que l'on trouve quelques exemplaires erratiques de papier, utilisés pour compléter des cahiers insuffisants pour enregistrer la totalité d'une partie de l'enquête. Par ailleurs, on ne trouve les filigranes représentant des têtes de bœuf que dans le registre de Hyères. Ces deux filigranes ne sont pas du tout similaires, le second présentant des traits fort grossiers, alors que le premier est bien dessiné. Ici aussi se pose la question de l'approvisionnement pour cette partie relativement marginale de l'enquête, et de la présence à Hyères, pour ce registre concernant les salines, de quelques feuillets résiduels.

Enfin, on retrouve à plusieurs occurrences des papiers, qui semblent combinés entre eux de façon récurrente. On note ainsi que les papiers 1 et 20 sont apparaissent plusieurs fois ensemble, avec d'autres papiers parfois²⁰. Il convient dès lors de se demander si l'on peut observer des recoupements chronologiques ou une utilisation répartie selon les circonscriptions administratives.

¹⁹ Cf. ci-dessous la description des registres AD13, B1054. Grasse, Saint-Paul de Vence (Couronne), et AD13, B1057. Nice (Cloche avec son bâtis)

²⁰ AD13, B1062. Puget-Théniers, AD13, B1048 et B1049. Castellane 1 et 2.

Fig. 4. Répartition chronologique des filigranes dans l'échantillon étudié²¹

Filigranes	9	17	18	7	8	5	19	12	4	1	6	15	14	10	20	13	2	16	3	
Registres																				
B1047	■																			
B1042		■	■																	
B1045				■	■															
B1051				■	■	■	■	■												
B1054								■	■	■	■	■								
B1057							■		■											
B1062										■		■	■	■	■	■				
B1048										■						■				
B1049										■										
B1046														■			■			
B1040								■											■	
B1044												■								■
B1043																				■
B1041								■												

Le tableau ci-dessus permet de visualiser ces deux facteurs de répartition. Notre approche ne peut être pour le moment que très partielle, dans la mesure où nous n'avons procédé qu'à un sondage. Pour autant, il est frappant de constater que l'intervalle couvert par l'emploi d'un type de papier semble bref.

- 2 mois, n° 4, (B1054, B1057)
- 3 mois, n° 20, (B1062, B1048, B1049)
- 4 mois, n° 7 et 8 (B1045 et B1051), n° 1 (B1054, B1062, B1048, B1049), n° 10 (B1062, B1046, B1010)
- 6 mois, n° 15 (B1062, B1044)
- 8 mois, n° 19 (B1051-B1057), n° 12 (B1054, B1040, B1041)

L'enquête est forte consommatrice de papier, et l'on peut ajouter à cette consommation les autres documents établis à la cour comtale. Le temps d'écoulement des lots de papiers semble rapide.

Agencement des registres

Les registres sont donc constitués de cahiers, dont l'agencement plus ou moins simple dépend de l'ampleur du volume et des différentes étapes de l'enquête. La typologie que nous voudrions proposer est fonction de l'homogénéité des supports, de la mise en évidence de phases distinctes au cours de l'enquête, et enfin des modifications d'organisation des registres et de l'enquête après sa phase initiale. Il est donc nécessaire de se pencher sur le contenu même de l'enquête, et d'utiliser les indices fournis par la paléographie et la diplomatique pour compléter l'approche codicologique.

Une première catégorie se détache facilement, celle des registres simples, c'est-à-dire cohérents et homogène de bout en bout. C'est le cas des registres d'Arles (B1043), Avignon (B1044), Barjols (B1046). Le papier employé est alors d'un (Arles et Avignon) ou deux types (Barjols), et la facture du registre simple (un seul cahier confectionné de feuillets de papier enchâssés les uns dans les autres, sans solution de continuité si deux types de papier sont employés). Dans ces registres, les différentes rubriques de l'enquête sont organisées selon une logique double, selon les types de droits d'abord (pour l'espace urbain), puis selon les quartiers et les localités du district concerné. Au sein de chaque rubrique, les déclarations sont ensuite ordonnées jour après jour. Le registre d'Avignon montre clairement que le notaire (Jacques

²¹ Les registres ont été classés selon l'ordre chronologique, de février-avril 1332 (pour Brignoles. B1047) à novembre 1333 (Aix, B1041). Les filigranes sont répartis selon leur ordre d'apparition dans ces mêmes registres.

Gaufridi) utilisait en parallèle plusieurs feuillets, chacun dédié à un quartier, où il inscrivait les déclarations en fonction de l'emplacement des possessions des déclarants. Les titres sont clairement disposés en haut du premier folio de chaque ensemble, mis en évidence dans un petit cartel ornementé : ils indiquent le quartier concerné. Le cahier serait reconstitué par la suite. Le registre d'Arles montre une autre logique : les déclarations faites pour les biens en ville sont organisées non par quartier, mais selon le terme des droits à payer.

Deuxième type de registre, les registres complexes, composés de plusieurs cahiers, mais dont le support est homogène. Les registres d'Apt (B1040), Aix (B1041), Hyères (B1042) et Nice (B1057) ressortissent à cette catégorie. On décèle dans les cas de Nice et Hyères l'emploi de deux types de papier, mais le second type est soit sous-représenté et intégré sans solution de continuité dans l'agencement des cahiers (Nice), soit mêlé au premier sans raison structurelle claire (Hyères), ce qui laisse à penser que les deux types de papier formaient un seul lot indistinct. Le registre d'Apt peut également être placé dans cette catégorie, car le cahier de 16 feuillets du papier n° 2 (Aigle), inséré dans le dernier cahier du registre (fol. 70 à 101), semble une copie (condensant le contenu du registre) postérieure de quelques années. L'écriture est très différente du reste de l'enquête. Dans ces registres, les cahiers correspondent à des circonscriptions du territoire concerné. Le plus souvent, le registre commence par une description générale des droits par localités (sans déclarations), puis passe ensuite à des déclarations faites par lieu. Le cas d'Aix est assez clair de ce point de vue : le premier cahier (fol. 1 à 12) présente une vue sommaire de l'ensemble des droits dont dispose le comte dans l'ensemble des circonscriptions d'Aix. À partir du folio 13, et jusqu'au folio 102 se déroule, sur plusieurs cahiers, l'enquête relative à Lambesc. La fin de cette section a fait l'objet d'un usage spécifique : le dernier cahier comportait plus de feuillets que nécessaire, et dans ce cas (comme dans l'ensemble des registres de la série), les folios restaient vierges et ont été annulés en 1682. Ici, les folios 101 (r° et v°) et 102 (r°) comportent une copie des déclarations faites pour la localité de Ventabren. Le verso du folio 102 est resté vierge, puis a été annulé à l'époque moderne. On passe ensuite à la dernière partie de l'enquête, qui concerne Pélissane, qui s'étend des folios 103 à 112. Cette dernière section est composée d'un folio isolé, assemblé au reste par un système de collage direct, et d'un cahier de 7 feuillets enchâssés (fol. 104-117), dont la fin est restée vierge et annulée.

On retrouve la même complexité d'agencement dans le troisième type, celui des registres complexes utilisant des papiers variés. Globalement, les registres des grosses circonscriptions composent ce groupe (Brignoles, B1047, Castellane – scindé en deux registres, B1048 et 1049, Digne, B1051, Grasse – Saint-Paul de Vence, B1054, Puget-Théniers, B1062). Outre leur volume, ces registres présentent des assemblages complexes, qui témoignent de remaniements au cours même de l'enquête²². Ainsi, le registre de Digne a été très fortement perturbé pendant la procédure. En effet, au début du volume, une table des matières conçue au moment de l'enquête renvoie précisément aux folios concernant les localités de la circonscription. On retrouve la même graphie, et le système de foliotation correspondant, sur une partie des feuillets (papier n° 19, trèfle), où des titres (en cohérence avec la table des matières) avaient été préparés. Mais cette première conception du registre est perturbée par l'adjonction, à partir du fol. 13, de déclarations concernant un *castrum*. Les notaires de l'enquête ajoutent alors des feuillets, puisés dans le même stock de papier ou dans d'autres lots (n° 5, cloche, n° 7 et 8, pot), insérés dans les cahiers et perturbant l'enchâssement des feuillets initial. Une partie des folios préparés à l'avance ont été modifiés : les titres sont barrés, et une mention marginale indique que les déclarations relatives à cette localité sont reportées plus bas²³. Le même registre montre que le remaniement a lieu au

²² Les remaniements, lorsqu'ils impliquent des recoupements de folios, se font souvent à l'aide d'onglets, collés entre les folios, qui permettent de solidariser les éléments recoupés aux cahiers auxquels ils sont rattachés. Il est difficile de dater ces collages. Certains doivent être contemporains de la confection des registres, d'autres correspondre aux manipulations postérieures (modernes ou contemporaine), en particulier au moment des opérations de reliure.

²³ Cf. B1051, fol. 12. « *Castrum de Ozèda* », sous la date du 26 septembre. Au fol. 13, les déclarations concernant cette localité continuent, mais avec un changement de main. Les déclarations continuent jusqu'au folio 24. Des feuillets sont ajoutés (fol. 17-18, papier n° 5, fol. 19-20, papier n° 7), et plusieurs rubriques prévues dans le schéma

cours même de l'enquête. Les autres registres de cette catégorie présentent des agencements complexes et des remaniements, ou des révisions du schéma initial, mais de façon moins évidente pour dans le registre de Digne. Dans le registre de Puget-Théniers, les notaires procèdent par un système de renvoi, signalé par des signes particuliers, à des folios dont le numéro est précisé. On retrouve cette numérotation, mais l'agencement du registre a été perturbé par l'insertion d'un cahier supplémentaire²⁴. On peut conclure de ces exemples que ces registres ont été conçus *a priori*, mais que le déroulement de l'enquête a perturbé ce schéma initial. Cette observation pourrait suggérer que les registres étaient réalisés au fur et à mesure de l'enquête, les notaires emportant peut-être pour leur tournée des cahiers préparés, qu'ils devaient réorganiser selon les nécessités rencontrées sur place. Si les registres avaient été copiés *a posteriori* à la cour, sur la base de notes prises par les notaires, ces perturbations et ces systèmes de renvoi complexes n'auraient eu aucune justification. On ne peut retenir non plus l'hypothèse selon laquelle les perturbations sont dues à des ajouts de déclarations bien postérieurs, dans la mesure où les dates précisant ces ajouts sont celles de l'enquête. Par ailleurs, les éléments de corroboration que comportent ces registres (seing curial, *actum* en fin de section, mentions successives des témoins), et qui concernent aussi bien les éléments en place dans le schéma originel que ceux des ajouts, soulignent la contemporanéité de ces étapes et leur caractère effectif.

Dans ces registres complexes, ainsi que dans la dernière catégorie que nous voudrions délimiter, apparaissent des cahiers particuliers, comportant des éléments de corroboration très remarquables. Il s'agit de cahiers qui ont été scellés ou cachetés. L'examen attentif de ces cahiers et des feuillets qui les composent révèle des traces de perforation, sur le bord de chaque folio, disposées aux tiers de leur hauteur. A ces perforations correspond l'apposition de cachets, scellant le cahier replié en 4 (selon le schéma explicité plus haut), à l'extérieur. Le premier feuillet de ces cahiers apparaît alors comme une couverture. On trouve ce système dans les registres complexes (par exemple cahier n° 5 du registre de Puget-Théniers, fol. 54 à 73, Reconnaissances de Fugeret, cahier adressé à Leopardo da Foligno, postérieur de plusieurs années à l'enquête), mais aussi dans la dernière catégorie de registres, celle qui concerne les enquêtes administratives (enquêtes sur les usurpations des officiers et procédures contre les communautés). Dans ce cas, prévalent la dimension judiciaire de l'enquête et le respect d'une procédure spécifique, où les éléments de corroboration sont essentiels au juste processus alors engagé. Le registre B1045, enquête sur une usurpation du domaine, à La Baume lès Sisteron, est significatif. Ce petit registre (18 folios, soit 9 feuillets assemblés et repliés), cohérent dans sa facture, présente justement tous ces éléments. Les perforations ont été faites une fois l'ensemble replié. Le plus remarquable est qu'une pièce justificative a été insérée dans le registre ; cette pièce, scellée, porte exactement les mêmes traces de perforation que l'ensemble du registre. Ici, la dimension judiciaire de la procédure apparaît dans tout son éclat.

Je formulerais ici une hypothèse, qui reste bien entendu à vérifier au regard de l'ensemble de la série. Face aux nombreuses mentions de corroboration, mais aussi de l'insertion fréquente de pièces justificatives dans les registres, dont certaines sont soigneusement décrites dans l'enquête elle-même²⁵, cette dimension judiciaire peut être étendue à l'ensemble de l'enquête. Par

d'organisation initial réorganisées, fol. 21 (foliotation originalement prévue XLVI). « *Castrum de Camporano* », cancellé, et mention marginale « *Cassum quare infra* », fol. 22 et 23 (numérotation initiale XLVII et XLVIII), « *Castrum de Podio Michaeli* », fol. 24 (numérotation initiale XLVIII), « *Castrum de Sancto Jobanneto* ».

²⁴ B1062. Puget-Théniers. Signes de renvoi : renvoi n° 1, fol. 27 v°, tête d'homme de profil, renvoyant au fol. LXXVI ; renvoi n° 2, fol. 27 v°, tour maçonnée, renvoyant au fol. LXXXI ; renvoi n° 3, fol. 28 r°, triangles dans un bandeau, renvoyant fol. C ; renvoi n° 4, fol. 30 pour le fol. 40, cercle barré ; renvoi n° 5, fol. 31v : Lettre T majuscule, pour le fol. 43v. En raison de l'adjonction du cahier n° 4, fol. 54 à 73 (qui ne comporte pas de foliotation contemporaine de l'enquête, contrairement au reste du registre), les folios où se trouvent les renvois sont décalés, dans le cahier n° 5 : renvoi n° 1, fol. 96, numéroté LXXVI ; renvoi n° 2, fol. 111, numéroté LXXXI ; renvoi n° 3, fol. 121, numéroté C, corrigé CI ; renvoi n° 5, fol. 43, numéroté XLII.

²⁵ Cf. AD13, B1062, Puget-Théniers. Dans le premier cahier (fol. 1 à 20), 3 pièces justificatives, glissées dans la reliure entre les folios 8/9, et réapparaissant entre les folios 12 et 13, sont décrites, avec copie du seing notarial de Guillaume *Perrini* par le notaire de l'enquête Jacques *Gaufredi*, au folio 12v et 13r (cf. photographies dans l'inventaire

l'adaptation des formes et procédures judiciaires au registre administratif, par ces mécanismes d'agencement complexes des cahiers, qui prévoient et intègrent la dimension procédurale de l'enquête, les notaires trouvent une formalisation administrative nouvelle pour une pratique déjà bien rodée et spécifique au gouvernement angevin de la Provence et du *Regno*. Cela peut expliquer l'aspect parfois imparfait des registres, avec les remaniements et modifications que l'on a pu observer, préférables à une copie postérieure et « nette », mais dépourvue de ces éléments fondamentaux de corroboration, qui légitiment et assoient l'autorité souveraine dans l'ensemble du comté. On peut penser que l'apposition des sceaux, la corroboration par le seing curial, ainsi que la mention systématique des témoins, tous éléments effectués devant le public concerné, dans les circonscriptions visitées, sont nécessaires. Les notaires et officiers de la cour pallient cette relative désorganisation des registres par le système de renvoi, très précis, qui rétablit un certain ordre technique et purement administratif, *a posteriori*. On peut rapprocher ce travail minutieux de référencement des nombreuses pratiques postérieures à la confection des registres (vérification de comptes, récolement et comparaison avec d'autres registres, enquêtes antérieures, pendants de clavaires), repérables par les très nombreuses mentions marginales qui émaillent l'ensemble des registres. Ces éléments soulignent la double vocation de l'enquête : elle est d'abord éminemment politique, et son déroulement, soigneusement préparé, établit la légitimité du souverain, puis domaniale, comme en témoignent son organisation essentiellement topographique et les pratiques de vérification postérieures, qui sont surtout comptables. Si l'on compare ces pratiques à celles en vigueur dans les territoires environnants, force est de souligner ici le perfectionnement précoce de l'ensemble angevin en matière d'administration²⁶.

des *signa*), après les déclarations des cens dus au Puget à la Saint Michel (fol. 5r° à 12r°). Les folios suivants sont vierges et annulés puis à la fin du cahier se trouve la déclaration d'Isoard du Puget faite le 10 juillet 1333.

²⁶ Sur ce point, cf. O. MATTÉONI, « Vérifier, corriger, juger. Les Chambres des comptes et le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge », dans *Revue historique*, 641, janvier 2007, p. 31-69. (CCCIX/1).

DESCRIPTION DES VOLUMES EDITES

Notice : dans cette section, nous ne proposons qu'un tableau détaillé et descriptif des volumes, sans étude particulière. Nous avons tenté de formaliser ces éléments en différents tableaux récapitulatifs qui, nous l'espérons, permettent de visualiser l'ensemble des éléments notoires concernant la facture matérielle des registres, leur organisation ainsi que leur archivage.

Pour ce qui concerne les filigranes, on se référera au « Catalogue des filigranes observés dans les registres de l'enquête de 1332-1334 », présenté dans l'introduction générale ci-dessus.

Abréviations

Briquet : Ch. –M. BRIQUET, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier*, Leipzig, 1923.

Mosin-Traljic : V. MOŠIN, TRALJIĆ, *Filigranes des XIIIe et XIVe siècles*, Zagreb, 1957 (2 vol.)

Zonghi : A. et A. ZONGHI, A.F. GASPARINETTI A.F., *Zonghi's Watermark*, (= *Monumenta chartae papyraceae historim illustrantia*, III), Inversum, 1953, (avec tables des filigranes)

B 1054. Viguerie de Grasse, Baillie de Villeneuve et Vence

Description codicologique

Registre in folio, 312 x 240 mm. 96 folios. Papier bambax filigrané

Registre composite complexe, composé de huit ensembles, que l'on ne peut tous nommer cahiers.

Reliure moderne.

Couverture de parchemin blanc comportant de nombreuses inscriptions et mentions d'archivage, ainsi qu'une addition.

Description :

Titre principal « *Leopardus Grasse et Sancti Pauli Vencentis et ejus vicarie* »

En haut de la page : « 1353 » et plus à droite, même niveau : « la page suivante continue sur la table de ce registre ».

A gauche du titre principal, légèrement en contrebas : « *Grasse ac St. Paul* »

À mi-hauteur, cercle dessiné et en dessous « B 1054 ». A gauche, au crayon papier : « 462 ».

En dessous, compte (addition).

Sur le dos, à l'encre noire : « Grasse, *Leopardus*, Armoire I. B 1054 ».

4 feuillets de papier vergé sans filigranes visibles (peut-être situés dans les folios collés pour renfort de couverture) servent de pages de renfort pour la couverture. Sur le retour, « Table du contenu au présent registre », « Grasse » et renvoi aux folios.

Dos de couverture : 3 folios en papier vergé, sans filigranes visibles, servent de renfort pour la couverture.

Fig. 5. AD13, B 1054. Grasse, Villeneuve et Vence. Schéma général d'assemblage

Filigranes

Férule. Gris 10%



B1054
Zonghi, 128. Briquet, 6173.

Agneau pascal. Gris 25 %



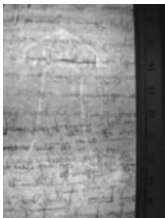
B1054 f°46-1



B1054 f°46-2

Mosin, Traljic, n° 4, 1332

Cloche avec son bâtis : Gris 50%



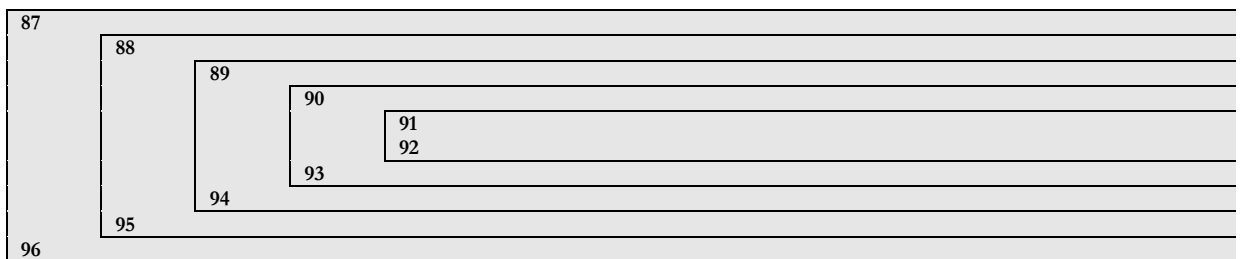
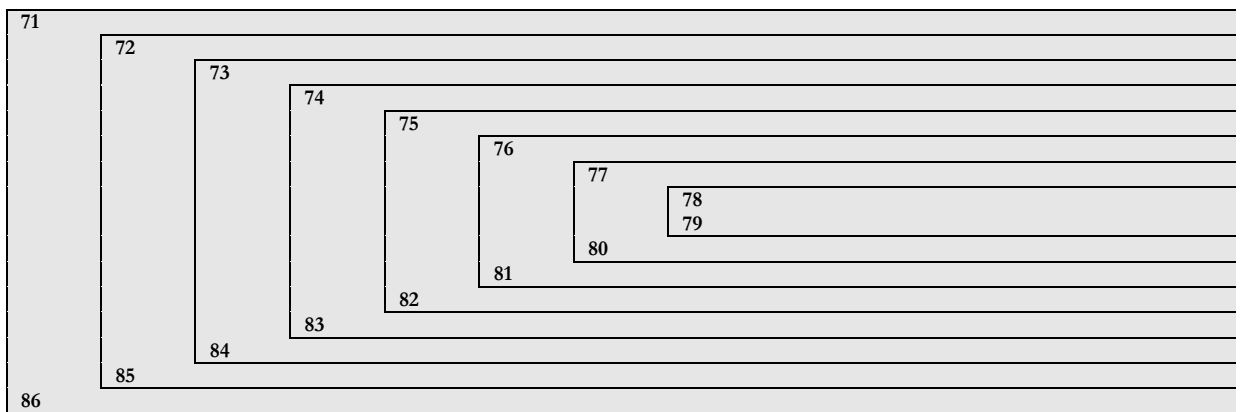
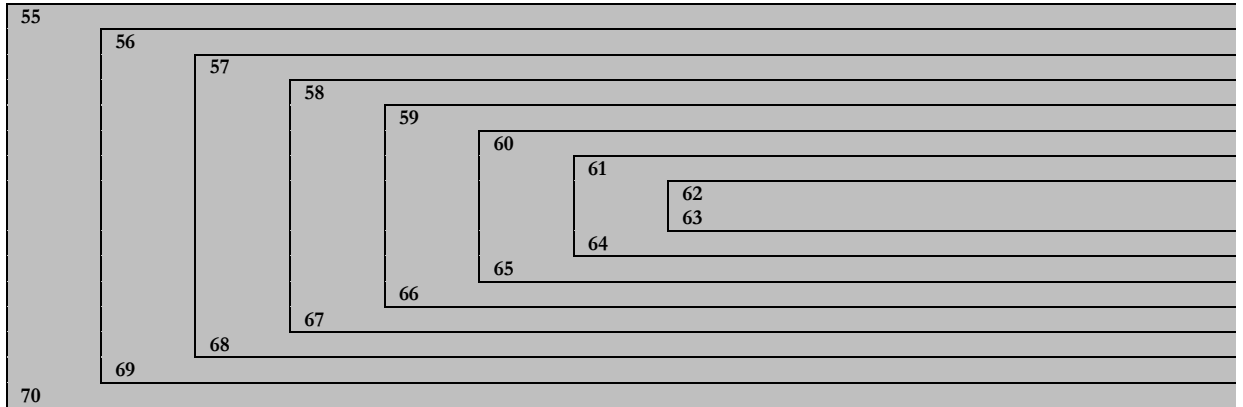
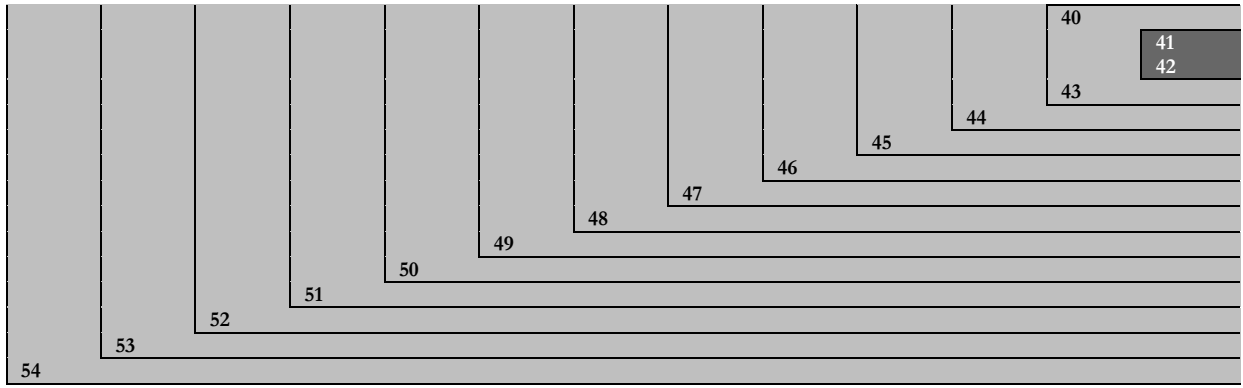
Fol. 7
Zonghi, 495 – 505, Briquet : 4022-4031

Couronne. Gris 70%



Fol 41.
Zonghi, n° 250 à 255/51A. Briquet, 4594-4599





B1057. Viguerie de Nice

Description codicologique

Registre in folio, 310 x 240 mm. 62 folios. Papier bambax filigrané
Registre composite simple, composé de 3 ensembles homogènes.
Reليure moderne.

Couverture de parchemin blanc. Liens en cuir blanc pour la fermeture du registre.
Couverture comportant diverses mentions d'archivage.

Description :

En haut, légèrement décentré vers la gauche : « 1333 », puis « Nice », d'une encre plus noire. En dessous, centré : « *Leopardus Nice* ». Plus bas : timbre des Archives des Bouches du Rhône, puis en dessous, vers la droite : « B 1057 » et enfin, au crayon à papier, « 479 ».

Sur le dos : dans un sens : Armoire J. B 1057. Dans l'autre sens : Nice, armoire J.
2 feuilles de papier servent de pages de garde. Papier vergé. 1^{er} folio filigrané.

Fig. 6. AD13, B1057. Nice. Schéma général d'assemblage

Filigranes

Trèfle. Gris 10 %



B1057. fol 16
Briquet, 6219-6221

Cloche avec son bâtis. Gris 40%

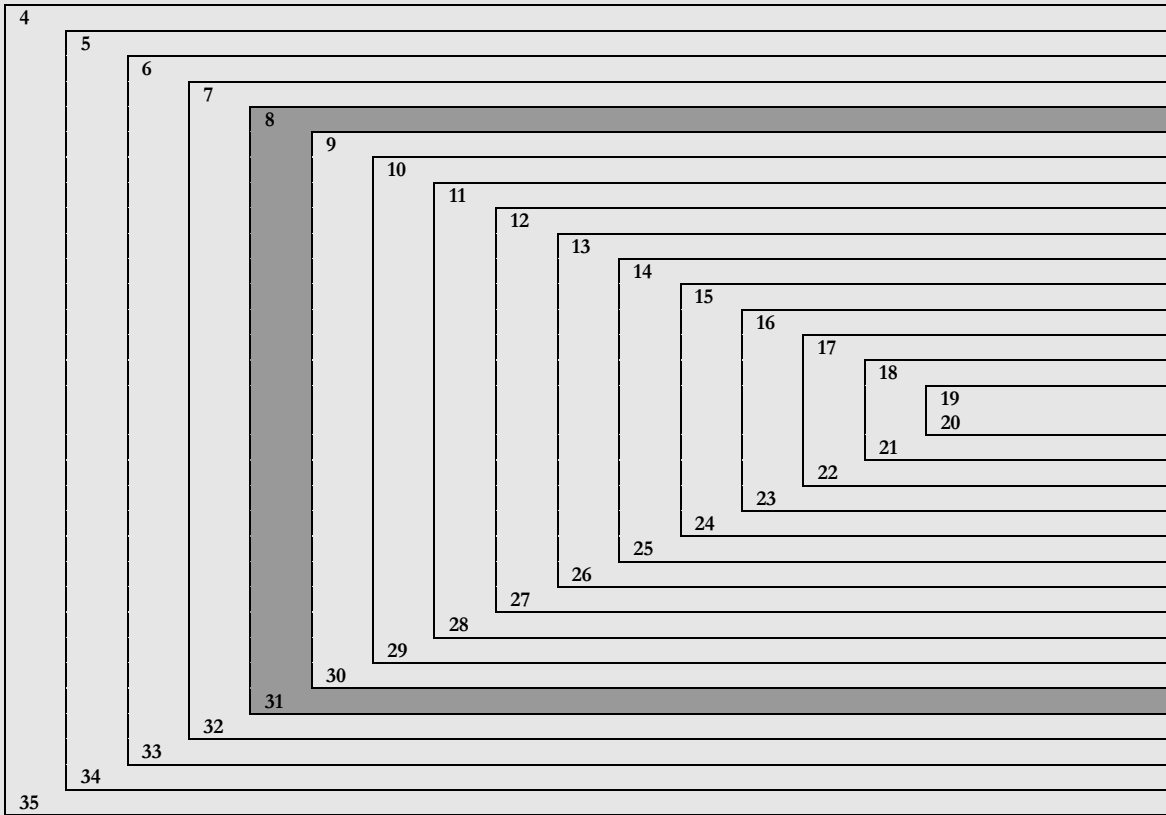


B1057. fol 31
Zonghi, 495 – 505, Briquet : 4022-4031

1

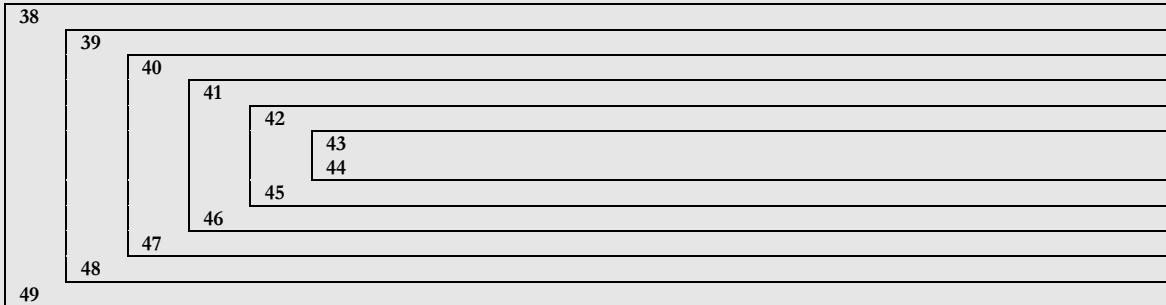
2

3



36

37



50

51



62

B1062. Viguerie de Puget-Théniers

Description codicologique

Registre in folio, 310 x 235 mm. 125 folios. Papier bambax filigrané.

Registre composite complexe. 5 cahiers hétérogènes assemblés.

Reliure moderne

Couverture moderne de parchemin blanc. Nombreuses mentions d'archivage.

Description (énumération en partant du haut et de la gauche)

Sur une première ligne, « 6 », « Guilleaumes et annot », dessin représentant une croix de saint André.

Ligne en dessous : « *Leopardus* », « Le puget de Thenier »

En dessous, centré : « Reconnaissance des droits du Roy au balleage du Puget de Thenier – faite par Leopart de Fulguineo – commissere a ce deppute en lannee aM^cXXXIII »

Plus bas, « 1333 »

En dessous, un dessin de croix décorée

« DROITS ROIAUX »

Au crayon « 506 », à l'encre « B 1062 »

« Armoire de Seyne »

Au dos : « N. 18 » (très effacé), « Leopardus de Guilleaumes annotes du pu... »

Armoire L

B1062

2 folios, de papier vergé et filigrané, pliés en deux sont utilisés comme pages de garde. Papier vergé, filigrané. Le même procédé est employé en fin de registre.

Fig. 7. AD13, B1062. Puget-Théniers. Schéma général d'assemblage

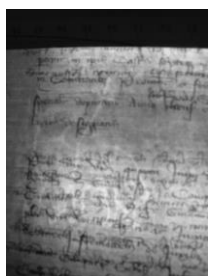
Filigranes

Poire. Gris 10%



B1062 f14
Zonghi : 88-96, Briquet, 7326-7328, 7336

Agneau pascal. Gris 25 %



B1062, f22
Mošin-Traljic, n° 4, 1332.

Lettre S ornée de petits cercles, traversée par une hampe pommée. Gris 50 %



B1062, f72
Briquet, 9020

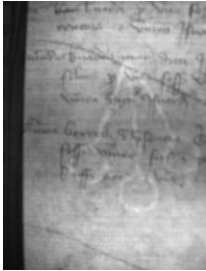
Deux cercles croix latine. Gris 75%



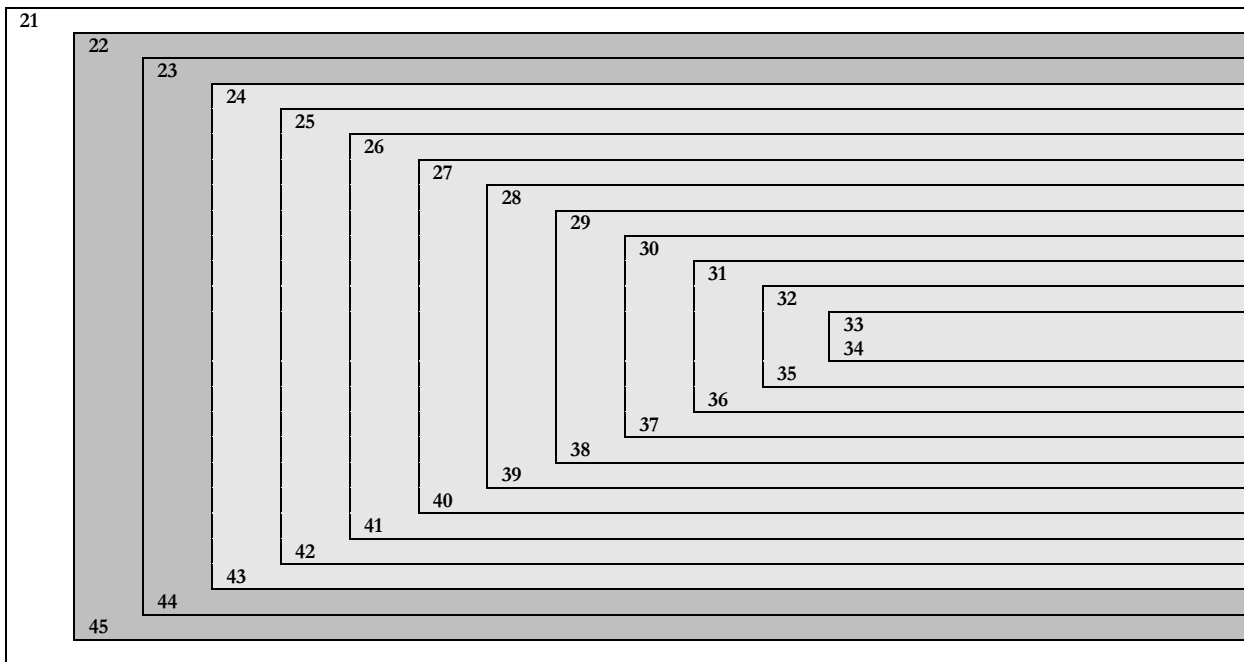
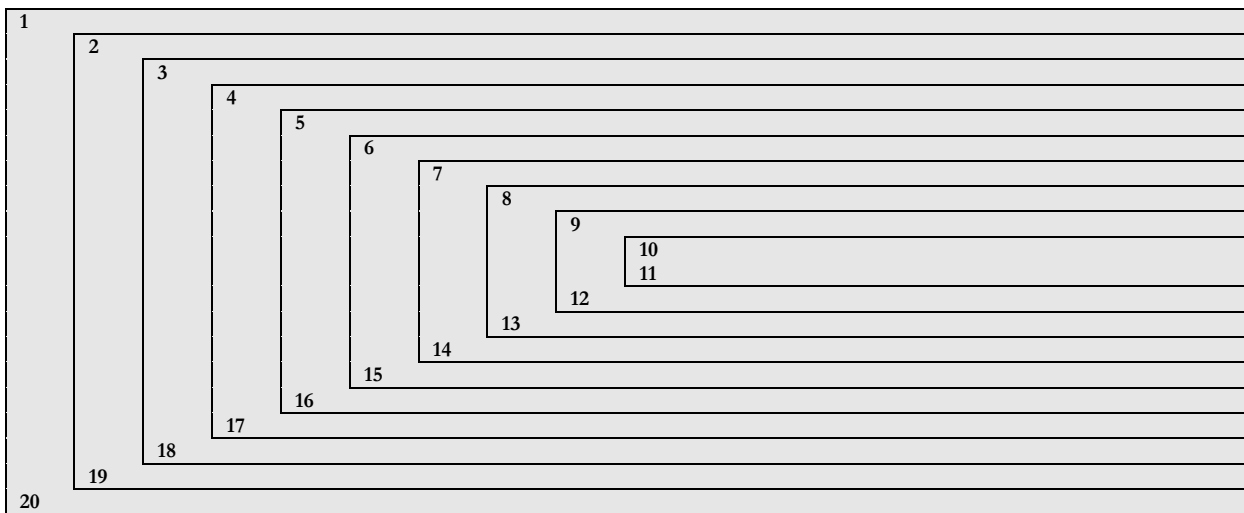
B1062 f74

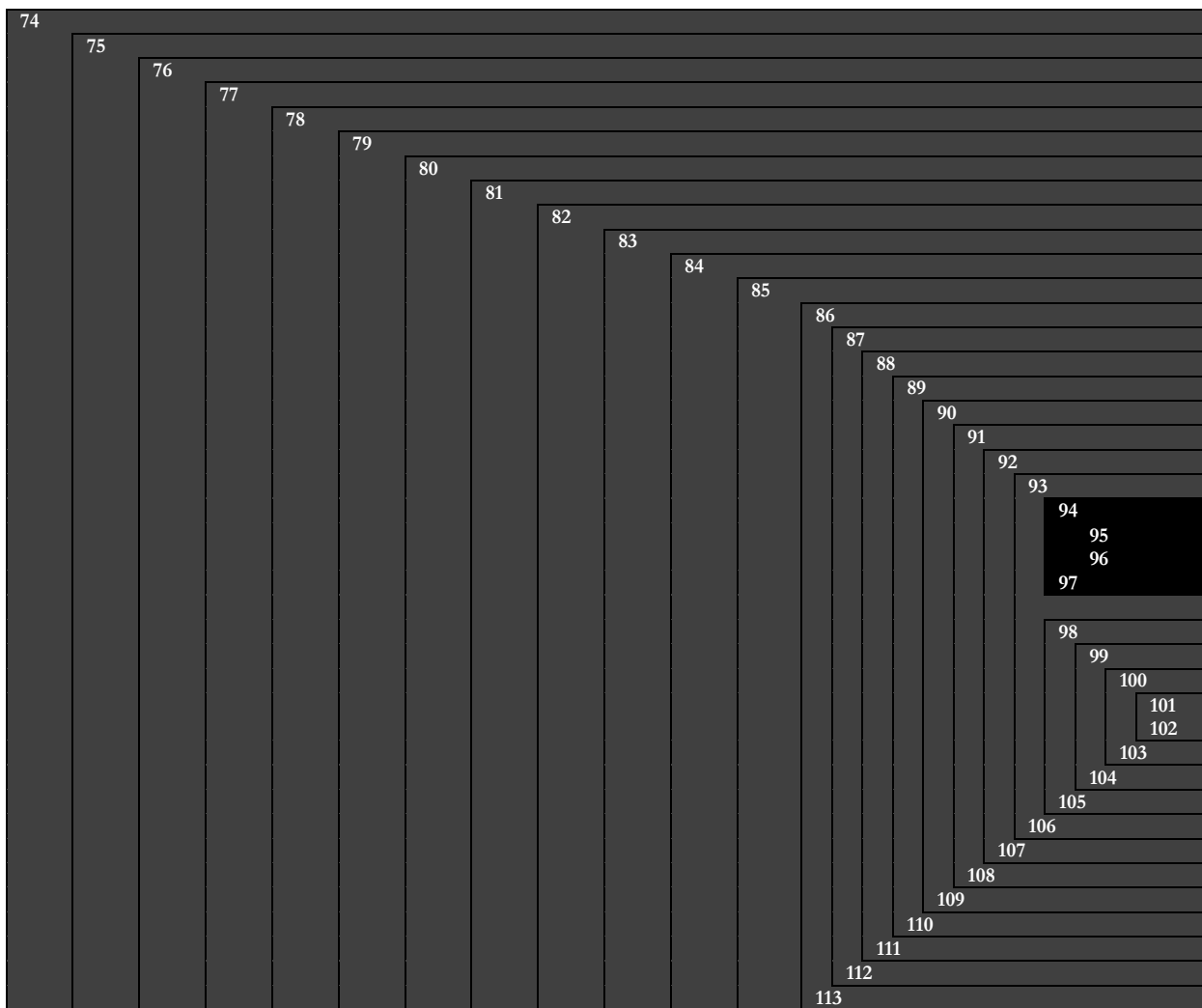
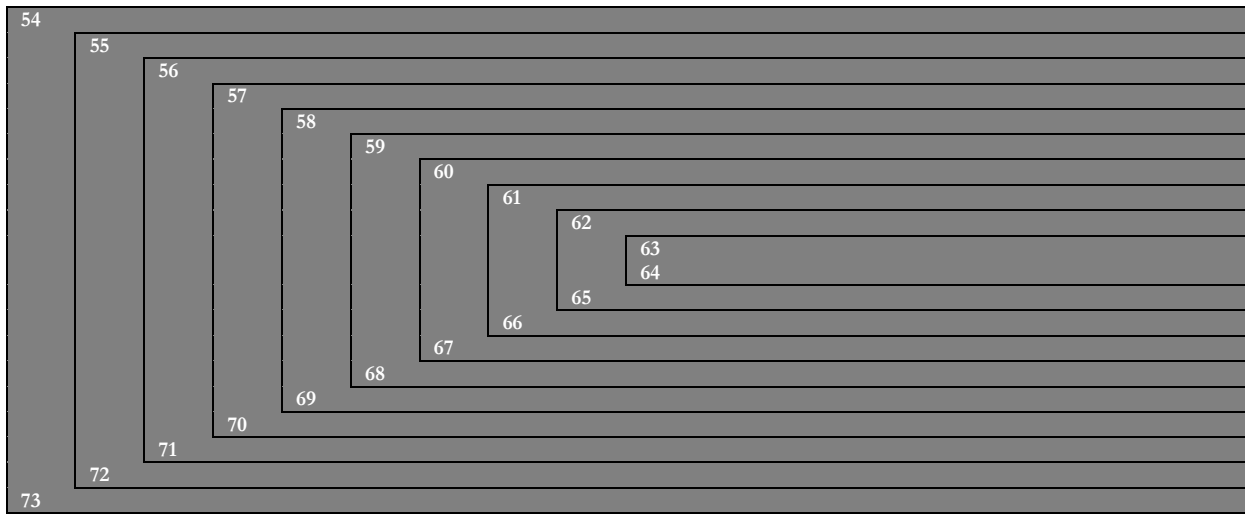
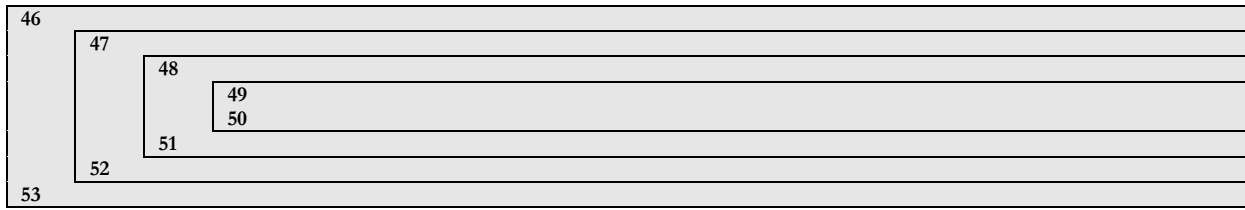
Zonghi, 453-475, Briquet, 3165-3174

3 cerises. Noir 100 %



B1062, f95
Briquet, 7415





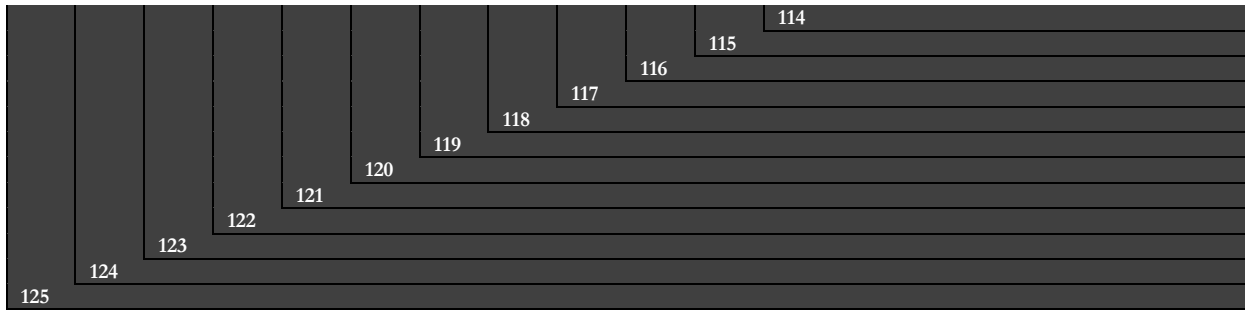


Fig. 8. AD13, B1062. Puget-Théniers. Schéma de pliage du cahier n° 4

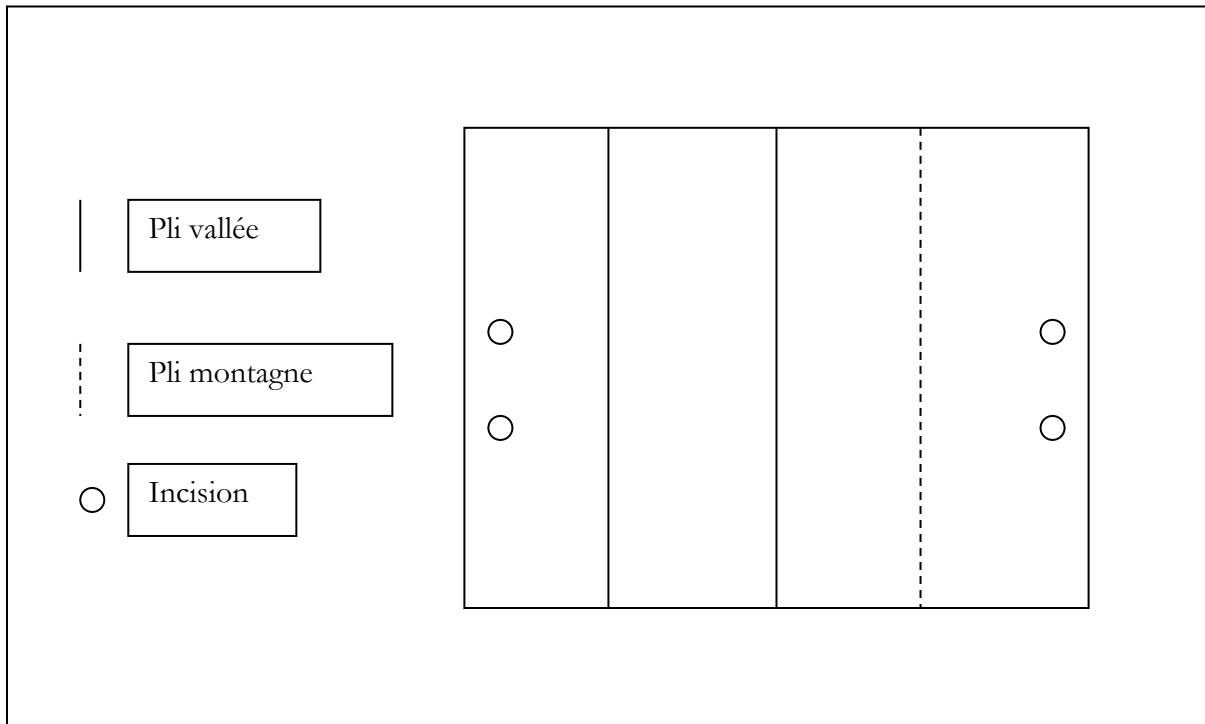
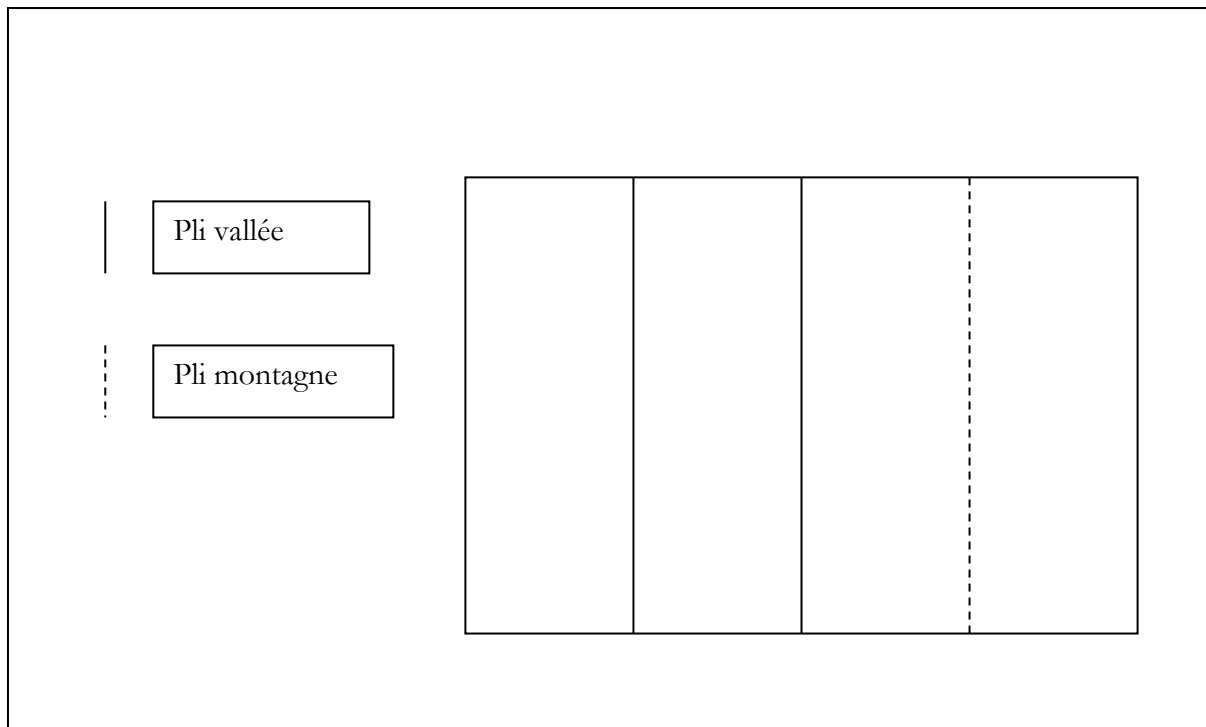


Fig. 9. AD13, B1062. Puget-Théniers. Schéma de pliage du cahier n° 5



Liste des figures

- Fig. 1. Schéma de pliage du cahier n° 5. B1062. Puget – Théniers, p. 4
Fig. 2. Description des registres de l'enquête de 1332-1334. Tableau chronologique synthétique, p. 5
Fig. 3. Catalogue des filigranes observés dans les registres de l'enquête de 1332-1334, p. 7
Fig. 4. Répartition chronologique des filigranes dans l'échantillon étudié, p. 12
Fig. 5. AD13, B 1054. Grasse, Villeneuve et Vence. Schéma général d'assemblage, p. 17
Fig. 6. AD13, B1057. Nice. Schéma général d'assemblage, p. 20
Fig. 7. AD13, B1062. Puget-Théniers. Schéma général d'assemblage, p. 23
Fig. 8. AD13, B1062. Puget-Théniers. Schéma de pliage du cahier n° 4, p. 26
Fig. 9. AD13, B1062. Puget-Théniers. Schéma de pliage du cahier n° 5, p. 27